

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA

COMMUNE DE MOZOGO

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-TSANAGA DIVISIONAL

MOZOGO COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

DECISION N° 18/DA/RC/REN/DMT/C-MOZ/CIPM/AG/2023

PORANT ATTRIBUTION DU MARCHE OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 03/AC/C-MOZ/CIPM/AG/2023 DU 20 JUIN MARS 2023 EN PROCEDURE NORMALE POUR
L'EQUIPEMENT EN DEUX CENT QUARANTE (240) TABLE BANCS ET HUIT (08) BUREAUX
DE MAITRE DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE : OUDAL (60 ; 02) ET ASSIGHASSIA
(120 ; 04), ET L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE MOSKOTA (60 ; 02)
DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA,
REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOZOGO
(AUTORITE CONTRACTANTE)

- VU La Constitution ;
- VU Le Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- VU Le Décret n°2002/03 du 19 Avril 2002 portant code général des impôts ;
- VU Le Décret n°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
- VU Le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU Le Décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- VU Le Décret n°2012/074 du 04 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;
- VU Le Décret n°2012/075 du 04 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- VU Le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code de Marchés Publics ;
- VU L'Arrêté Présidentiel n°33/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur les cahiers des clauses Administratives générales applicable aux Marchés Publics des Travaux ;
- VU La Circulaire n° 004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative l'application du code des Marchés Publics ;
- VU La Circulaire n° 002 et 003/CAB/PMR du 30 Janvier 2011 qui précise les modalités de mutation économique des Marchés Publics ,
- VU La Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- VU La Décision n°07/DM/C-MOZ/SG/2020 du 23 Mars 2020 constatant la composition des commissions internes de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Mozogo ;
- VU Le Procès-Verbal de la Sous-Commission d'analyse technique ;
- VU La lettre de proposition d'attribution de Monsieur le président de la commission Interne de passation des Marchés Publics auprès de la commune de Mozogo.

D E C I D E :

Article 1^{er}: Est, pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'établissement **GROUPE EN ACTION BP 130 KOZA**, le Marché, objet de l'avis à Consultation pour la Demande de Cotation N° **03/AC/C-MOZ/CIPM/AG/2023** du **20 Juin Mars 2023** en Procédure Normale pour l'Equipement en Deux cent Quarante (240) tables bancs et Huit (08) bureaux de Maître dans les Ecoles Publiques de : OUDAL (60 ; 02) et ASSIGHASSIA (120 ; 04), et l'Ecole Publique Bilingue de MOSKOTA (60 ; 02), dans la Commune de Mozogo, Département du Mayo-Tsanaga, Région de L'Extrême-Nord, pour un montant de **HUIT MILLIONS NEUF CENT VINGT QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT QUATORZE (8 924 994) Francs CFA Toutes Taxes Comprises** et un délai d'exécution de Deux (02) mois.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP/DGMI/YDE (P.C.R)
- DREN/MINMAP(P.C.R)
- PREFET/MT
- ARMP/MT (P.Info)
- DD/MINMAP/MT (P.Infos)
- PCIPM/C.MOK (P.Infos)
- INTERESSES

Mozogo, le 10 AOUT 2023

Le Maire
(Maître d'Ouvrage)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA

COMMUNE DE MOZOGO

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-TSANAGA DIVISIONAL

MOZOGO COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

COMMUNIQUE RADIO

N° 18/CR/MINMAP/C-MOZ/CIPM/2023

(Diffuser plusieurs fois à l'antenne)

Le Maire de la Commune de Mozogo (Maître d’Ouvrage), à l’honneur d’informer le Public du résultat du Marché objet de l’avis à Consultation pour la Demande de Cotation N°03/AC/C-MOZ/CIPM/AG/2023 du 20 Juin 2023 en Procédure Normale pour l’Equipement en Deux cent Quarante (240) tables bancs et Huit (08) bureaux de Maître dans les Ecoles Publiques de : OUDAL (60 ; 02) et ASSIGHASSIA (120 ; 04), et l’Ecole Publique Bilingue de MOSKOTA (60 ; 02) dans la Commune de Mozogo Financement : Budget Communal, Exercice 2023; Département du Mayo-Tsanaga ; Région de l’Extrême-Nord, conformément au tableau ci-dessous :

Ref.	Objets	Attributaire	Montant TTC du Marché	Montant Prévisionnel	Délais d'exécution
DC N° 03	Equipement en Deux cent Quarante (240) tables bancs et Huit (08) bureaux de Maître dans les Ecoles Publiques de : OUDAL (60 ; 02) et ASSIGHASSIA (120 ; 04), et l'Ecole Publique Bilingue de MOSKOTA (60 ; 02)	Ets GROUPE EN ACTON BP 130 KOZA	8 924 994	8 925 000	2 Mois

Le Directeur de l'établissement concerné est invité à passer à la Commune de Mozogo (Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics) pour l'établissement du projet des Lettres-Commandes.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution pour les soumissionnaires non retenus. /-

Ampliations :

- MINMAP/DGMI/YDE (pour information)
 - ARMP/MT
 - PREFET/MT
 - DDEN/MINMAP

STATION REGIONALE CRTV/MRA

Fait à Mozago, le

10 AOÛT 2023

Le Maire.

Le Main
La Magie Brûle Magique
Institut de l'Enseignement Général